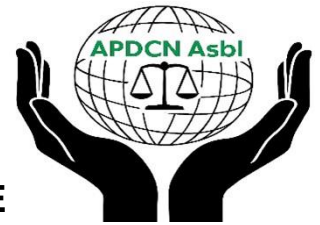


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU



**ACTIONS PAYSANNES POUR LE
DEVELOPPEMENT ET LA CONSERVATION DE
NATURE**

BP : 1559 Bukavu/RDC.
Via BP : 138 Cyangugu/Rwanda

PLAN STRATÉGIQUE 2026-2035 :

***Biodiversité, Terres, Paix et Justice Climatique :
renforcer la résilience des Peuples Autochtones et
Communautés Locales autour du Parc National de
Kahuzi-Biega.***

Janvier 2026

Nos contacts :

www.apdcn-asbl.org
apdcnasbl@gmail.com,
blandinenabamiongapdcn@gmail.com
pascalmarheganeongapdcn@gmail.com
Tél : +243998649521 (+WhatsApp)



ABRÉVIATIONS

- APSK : Autorités provinciales du Sud-Kivu.
- C.L : Communautés Locales.
- C4C : Charter4Change,
- CLIP/FPIC : Consentement Libre, Préalable et Informé,
- ETD : Entités territoriales décentralisées.
- FAO : Food and Agriculture Organization.
- FDH : Frères des Hommes ;
- GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- GNDR : Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction,
- ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
- LDN : objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres ;
- MEDD: Ministère de l'Environnement et Développement Durable.
- ODD : Objectifs de Développement Durable ;
- OF : Organisations de femmes.
- OJ : Organisations de jeunes.
- OP : Organisations paysannes.
- OPA : Organisations des peuples autochtones.
- P.A : Peuples Autochtones.
- PACL : Peuples Autochtones et Communautés Locales,
- PNKB : Parc National de Kahuzi-Biega.
- PNUD : United Nations Development Programme.
- RNA : Régénération Naturelle Assistée ;
- SPANB : Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité,
- UEP : United Nations Environment Programme.
- UICN : International Union for Conservation of Nature.
- UNCCD : United Nations Convention to Combat Desertification.
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture.
- WCS: Wildlife Conservation Society.
- WWF: World Wide Fund for Nature.

TABLE DES MATIERES

ABRÉVIATIONS.....	i
TABLE DES MATIERES	ii
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	v
I. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I.1. Contexte général.....	1
I.1.1. Conservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation et le braconnage	2
I.1.2. Protection des pollinisateurs et développement de l'apiculture	3
I.1.3. Régénération des terres et restauration des paysages	3
I.1.4. Terres, paix et sécurité	4
I.1.5. Alignement avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine	4
I.1.5.1. Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable	4
I.1.5.2. Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits humains	4
I.1.5.3. Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sécurisée.....	5
I.1.5.4. Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les peuples.....	5
I.1.6. Contribution spécifique aux priorités de l'Agenda 2063	5
I.1.7. Justice climatique et adaptation au changement climatique.....	6
I.2. Vision.....	7
I.3. Mission	7
I.4. Objectif général.....	8
II. GROUPES CIBLES.....	9
II.1. Bénéficiaires directs.....	9
II.1.1. Les peuples autochtones Batwa	9
II.1.2. Les communautés locales	9
II.1.3. Les femmes.....	9
II.1.4. Les jeunes.....	10
II.1.5. Les écoles et les universités.....	10
II.2. Bénéficiaires indirects	11
III. AXES STRATÉGIQUES.....	12
III.1. Conservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation et le braconnage.....	12
III.1.1. Objectif spécifique	12
III.1.2. Contexte et justification.....	12
III.1.3. Résultats attendus.....	12
III.1.4. Activités stratégiques.....	13
III.1.4.1. Sensibilisation communautaire	13
III.1.4.2. Création des Clubs Biodiversité	13
III.1.4.3. Surveillance communautaire.....	14
III.1.4.4. Promotion des alternatives économiques	14
III.1.4.5. Protection des espèces menacées	14
III.1.5. Indicateurs de performance	15
III.2. Protection des pollinisateurs et développement de l'apiculture.....	15
III.2.1. Objectif spécifique	15
III.2.2. Contexte et justification.....	15
III.2.3. Résultats attendus.....	16
III.2.4. Activités stratégiques.....	16

III.2.4.1. Installation de ruchers modernes	16
III.2.4.2. Formation des apiculteurs	16
III.2.4.3. Plantation d'espèces mellifères	16
III.2.4.4. Sensibilisation sur les pesticides	17
III.2.5. Indicateurs de performance	17
III.3. Régénération des terres et restauration des paysages	17
III.3.1. Objectif spécifique	17
III.3.2. Contexte et justification	17
III.3.3. Résultats attendus	18
III.3.4. Activités stratégiques	18
III.3.4.1. Reboisement communautaire	18
III.3.4.2. Régénération Naturelle Assistée (RNA)	18
III.3.4.3. Agroforesterie	19
III.3.4.4. Protection des bassins versants	19
III.3.4.5. Agriculture de conservation	19
III.3.5. Indicateurs de performance	19
III.4. Terres, Paix et Sécurité	20
III.4.1. Objectif spécifique	20
III.4.2. Contexte et justification	20
III.4.3. Résultats attendus	20
III.4.4. Activités stratégiques	21
III.4.4.1. Dialogues communautaires	21
III.4.4.2. Médiation foncière	21
III.4.4.3. Formation sur les droits fonciers	21
III.4.4.4. Promotion du CLIP	21
III.4.4.5. Gouvernance environnementale	21
III.4.5. Indicateurs de performance	22
III.5. Justice climatique et adaptation au changement climatique	22
III.5.1. Objectif spécifique	22
III.5.2. Contexte et justification	22
III.5.3. Résultats attendus	23
III.6. Surveillance technologique et communautaire des ressources naturelles	24
III.6.1. Activités stratégiques	25
III.6.1.1. Sensibilisation et éducation sur la justice climatique	25
III.6.1.2. Élaboration des plans communautaires d'adaptation	25
III.6.1.3. Promotion de l'agriculture intelligente face au climat	26
III.6.1.4. Développement des énergies renouvelables	26
III.6.1.4.1. Les foyers améliorés	26
III.6.1.4.2. Les briquettes écologiques	27
III.6.1.4.3. Le biogaz	27
III.6.1.4.4. L'énergie solaire	27
III.6.1.5. Mise en place des systèmes communautaires d'alerte précoce	27
III.6.1.6. Plaidoyer pour la justice climatique	28
III.6.2. Indicateurs de performance	28
IV. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'APPUI À LA SPANB-RDC	30
IV.1. Vision de communication	30
IV.2. Objectif 1 : Renforcer la compréhension des droits et responsabilités des PACL	30
IV.3. Objectif 2 : Valoriser les bénéfices de la biodiversité	30

IV.4. Objectif 3 : Susciter l'engagement des jeunes	31
IV.5. Objectif 4 : Informer le grand public	31
V. PARTENAIRES STRATÉGIQUES CLES	32
V.1. Institutions publiques	32
V.2. Organisations internationales de conservation	32
V.3. Agences des Nations Unies.....	32
V.4. Réseaux et organisations de la société civile.....	32
V.5. Recherche et innovation	33
V.6. Secteur privé	33
VI. OBJECTIFS CHIFFRÉS À L'HORIZON 2035.....	34
VI.1. Biodiversité.....	34
VI.2. Régénération des terres	34
VI.3. Pollinisateurs	34
VI.4. Climat	34
VI.5. Paix et gouvernance	34
VI.6. Inclusion sociale	35
VII. INTÉGRATION DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES : 1325, 2250 ET 2475 DANS LE PLAN STRATÉGIQUE APDCN 2026-2035	36
VII.1. Cadre d'engagement d'APDCN avec les résolutions des Nations Unies.....	36
VII.2. Intégration de la Résolution 1325 des Nations Unies : Femmes, Paix et Sécurité	37
VII.2.1. <i>Engagements d'APDCN selon la Résolution 1325</i>	37
VII.2.1.1. Renforcer la participation des femmes dans la gouvernance environnementale	37
VII.2.1.2. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes	38
VII.2.1.3. Prévenir les violences et discriminations liées aux conflits	38
VII.3. Intégration de la Résolution 2250 des Nations Unies : Jeunesse, Paix et Sécurité	38
VII.3.1. <i>Engagements d'APDCN selon la Résolution 2250</i>	39
VII.3.1.1. Participation des jeunes aux mécanismes de paix	39
VII.3.1.2. Leadership climatique et environnemental des jeunes	39
VII.3.1.3. Prévention de la radicalisation et des conflits	39
VII.3.1.4. Intégration de la Résolution 2475 des Nations Unies : Protection et inclusion des personnes vulnérables affectées par les conflits	40
VII.4. Engagements d'APDCN selon la Résolution 2475.....	40
VII.4.1. <i>Approche inclusive dans toutes les interventions</i>	40
VII.4.2. <i>Accès équitable aux opportunités économiques</i>	40
VII.4.3. <i>Protection des droits des Peuples Autochtones Batwa</i>	41
VII.5. Approche intégrée : Biodiversité – Paix – Inclusion – Justice climatique.....	41
VII.6. Indicateurs spécifiques liés aux Résolutions ONU 1325, 2250 et 2475.....	41
CONCLUSION GÉNÉRALE	43
Slogan stratégique 2026-2035	44
ANNEXE 1. Tableau reprenant les membres de l'APDCN en précisant leurs noms, fonctions, appartenances (CL : Communauté Locale ; P.A : Peuples Autochtones) et le genre.....	a
ANNEXE 2: PRÉPARATEURS ET VALIDATEURS COMMUNAUTAIRES DU PLAN STRATÉGIQUE 2026-2035.....	b
Groupement de Kalonge, Chefferie de Buhavu, Territoire de Kalehe, Province du Sud-Kivu ...	b
Groupement de Mudaka, Chefferie de Kabare, Territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu....	c
Communauté locale de Mugangane	c
Ratification communautaire.....	c

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le présent Plan Stratégique 2026-2035 d'APDCN (Actions Paysannes pour le Développement et la Conservation de la Nature) constitue le cadre de référence pour l'ensemble des interventions de l'organisation durant les cinq prochaines années autour du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), un site exceptionnel reconnu pour sa richesse biologique, ses écosystèmes forestiers uniques et son rôle fondamental dans la régulation du climat, la conservation des espèces menacées et le bien-être des communautés riveraines.

Le Parc National de Kahuzi-Biega est confronté à de nombreux défis environnementaux et socio-économiques. La pression démographique, l'expansion agricole incontrôlée, l'exploitation illégale des ressources naturelles, le braconnage, la déforestation, les conflits liés à l'accès à la terre, les effets du changement climatique ainsi que la marginalisation des peuples autochtones et des groupes vulnérables constituent aujourd'hui des menaces majeures pour la conservation de la biodiversité et le développement durable de la région. Face à ces défis, APDCN entend mettre en œuvre une approche intégrée qui combine la conservation de la nature, la restauration des terres dégradées, la promotion de la paix, la justice climatique, l'amélioration des moyens de subsistance et le renforcement de la gouvernance environnementale locale. Cette approche repose sur la participation active des communautés, le respect des droits humains et la reconnaissance du rôle essentiel des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) dans la gestion durable des ressources naturelles.

Le présent plan stratégique s'inscrit dans les priorités nationales, régionales et internationales relatives à la biodiversité, au climat, à la restauration des écosystèmes et au développement durable. Il est notamment aligné sur :

- La Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité de la RDC (SPANB-RDC) ;
- Le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal ;

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- La Décennie des Nations Unies pour la Restauration des Écosystèmes ;
- Les objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (LDN) ;
- Le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes ;
- Les Accords de Paris sur le climat ;
- Les principes du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP/FPIC) ;
- Les engagements nationaux de la RDC en matière de conservation, d'adaptation climatique et de protection des droits des peuples autochtones.
- L'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Le plan vise également à soutenir les efforts du Gouvernement de la RDC dans la mise en œuvre des politiques environnementales et climatiques tout en contribuant aux objectifs mondiaux de protection de la biodiversité, de restauration des terres et de résilience climatique.

Le Plan Stratégique 2026-2035 d'APDCN contribue également à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment à travers la promotion de la conservation de la biodiversité, de la résilience climatique, de l'autonomisation des femmes et des jeunes, de la gouvernance participative, de la paix communautaire et du développement inclusif des populations rurales vivant autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

I.1. Contexte général

La République Démocratique du Congo abrite l'une des plus importantes richesses biologiques de la planète. Parmi ses aires protégées emblématiques figure le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), reconnu comme patrimoine mondial pour sa biodiversité exceptionnelle, notamment les gorilles de plaine de l'Est, les forêts tropicales humides, les espèces endémiques et nombreux services écosystémiques qu'il fournit aux populations locales et à l'humanité entière.

Cependant, malgré son importance écologique mondiale, le PNKB et ses zones périphériques font face à de nombreux défis. La déforestation, le braconnage, l'exploitation non durable des ressources naturelles, la dégradation des terres, les conflits liés à l'accès aux ressources, la pauvreté des ménages ruraux, les effets croissants du changement climatique ainsi que la marginalisation persistante des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL) menacent l'équilibre des écosystèmes et le développement durable des communautés riveraines.

Face à cette situation, les Actions Paysannes pour le Développement et la Conservation de la Nature (APDCN) ont élaboré le présent Plan Stratégique 2026-2035 afin de contribuer à la conservation durable de la biodiversité, à la restauration des paysages dégradés, à la promotion de la paix environnementale et à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

Ce plan stratégique s'inscrit dans les priorités nationales et internationales relatives à la protection de l'environnement et au développement durable. Il est aligné sur la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité de la RDC (SPANB-RDC), le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, les Objectifs de Développement Durable (ODD), les objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (LDN), le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophes ainsi que les engagements de la RDC en matière de climat, de biodiversité et de droits des peuples autochtones.

Le plan repose sur une approche participative, inclusive et fondée sur les droits humains. Il reconnaît le rôle essentiel des Peuples Autochtones Batwa, des communautés locales, des femmes, des jeunes, des organisations de la société civile, des autorités locales et des partenaires techniques et financiers dans la gestion durable des ressources naturelles. Il accorde également une place importante au Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP), garantissant la participation effective des communautés dans les processus décisionnels liés à la conservation et au développement.

Pour la période 2026-2035, APDCN concentrera ses interventions autour de cinq axes stratégiques majeurs : la conservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation et le braconnage ; la protection des pollinisateurs et le développement de l'apiculture ; la régénération des terres et la restauration des paysages ; la promotion des liens entre terres, paix et sécurité ; ainsi que la justice climatique et l'adaptation au changement climatique.

À travers ce document, APDCN exprime sa volonté de contribuer activement à la construction d'un avenir où la conservation de la nature et le développement communautaire se renforcent mutuellement, afin de garantir aux générations présentes et futures un environnement sain, productif, résilient et durable. L'approche stratégique d'APDCN repose sur cinq axes majeurs qui suivent.

1.1.1. Conservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation et le braconnage

La biodiversité du PNKB est soumise à des pressions croissantes liées à l'exploitation illégale des ressources naturelles. Le plan prévoit le renforcement des mécanismes communautaires de protection de la biodiversité à travers la sensibilisation, la surveillance participative, la promotion des alternatives économiques durables et la collaboration entre les communautés et les autorités de conservation.

Une attention particulière sera accordée à la protection des espèces emblématiques et menacées telles que les gorilles de Grauer, les chimpanzés, les éléphants de forêt, les oiseaux rares ainsi que de nombreuses espèces végétales endémiques.

APDCN accordera une attention particulière à l'autonomisation des Peuples Autochtones Batwa et des communautés locales à travers la surveillance technologique et communautaire des ressources naturelles. Cette approche combinera les savoirs traditionnels et les outils numériques de suivi afin de détecter précocement les activités de déforestation et de braconnage, renforcer la gouvernance environnementale locale et améliorer la protection de la biodiversité dans un contexte marqué par l'insécurité persistante autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

Cette intégration renforcera considérablement l'alignement du plan stratégique avec les priorités des bailleurs internationaux en matière de conservation communautaire, de gouvernance environnementale, d'innovation technologique et de droits des peuples autochtones.

1.1.2. Protection des pollinisateurs et développement de l'apiculture

Les pollinisateurs, notamment les abeilles, jouent un rôle fondamental dans la sécurité alimentaire, la productivité agricole et le maintien des écosystèmes. Pourtant, ils sont menacés par la déforestation, les pesticides et les changements climatiques.

Le plan prévoit le développement de l'apiculture moderne comme activité génératrice de revenus, la protection des habitats naturels des pollinisateurs, la plantation d'espèces mellifères et la sensibilisation sur les pratiques agricoles favorables à la biodiversité.

1.1.3. Régénération des terres et restauration des paysages

La dégradation des terres constitue l'un des principaux défis environnementaux auxquels font face les communautés riveraines du PNKB. Les pratiques agricoles non durables, l'érosion, les glissements de terrain et la déforestation ont fortement réduit la productivité des terres.

APDCN mettra en œuvre des programmes de reboisement, d'agroforesterie, de régénération naturelle assistée, de restauration des bassins versants et d'agriculture de conservation afin de restaurer les fonctions écologiques des paysages et renforcer la résilience des communautés.

1.1.4. Terres, paix et sécurité

Les conflits liés à l'accès à la terre, aux ressources naturelles et à l'utilisation des espaces forestiers représentent une source importante d'instabilité dans la région. Le plan vise à promouvoir le dialogue communautaire, la médiation foncière, la gouvernance inclusive et la participation effective des communautés dans la gestion des ressources naturelles. Les femmes, les jeunes et les peuples autochtones seront particulièrement impliqués dans les mécanismes locaux de paix.

1.1.5. Alignement avec l'agenda 2063 de l'Union Africaine

Le Plan Stratégique 2026-2035 d'APDCN s'inscrit dans la vision de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui ambitionne de construire « l'Afrique que nous voulons », fondée sur une croissance inclusive, le développement durable, la bonne gouvernance, la paix, le respect des droits humains et la prospérité partagée. À travers ses programmes de conservation de la biodiversité, de restauration des terres, de justice climatique, de gouvernance environnementale et de développement communautaire, APDCN contribue directement à plusieurs aspirations et objectifs de l'Agenda 2063.

1.1.5.1. Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

APDCN contribue à cette aspiration à travers :

- La restauration des terres dégradées ;
- L'agroforesterie et l'agriculture durable ;
- Le développement de l'apiculture ;
- La création d'activités génératrices de revenus ;
- Le renforcement des moyens de subsistance des communautés rurales ;
- La promotion de l'économie verte et de la résilience climatique.

1.1.5.2. Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits humains

APDCN soutient :

- Le Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP) ;
- La participation citoyenne ;
- Les droits des Peuples Autochtones Batwa ;
- La gouvernance environnementale inclusive ;
- La transparence et la redevabilité communautaire.

1.1.5.3. Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sécurisée

L'organisation contribue à :

- La prévention des conflits liés aux ressources naturelles ;
- La médiation foncière ;
- Le dialogue communautaire ;
- Le renforcement de la cohésion sociale ;
- La participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de paix.

1.1.5.4. Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les peuples

APDCN favorise :

- L'autonomisation économique des femmes ;
- Le leadership des jeunes ;
- L'éducation environnementale ;
- L'inclusion des groupes vulnérables ;
- Le renforcement des capacités des communautés locales.

1.1.6. Contribution spécifique aux priorités de l'Agenda 2063

APDCN contribue notamment aux priorités suivantes :

- Égalité des sexes et autonomisation des femmes et des filles ;
- Santé et bien-être des populations ;
- Développement inclusif et réduction de la pauvreté ;
- Protection de l'environnement et résilience climatique ;
- Jeunesse et développement humain ;

- Paix, cohésion sociale et gouvernance participative.

À travers ces interventions, APDCN participe à la construction d'une Afrique prospère, inclusive, pacifique, résiliente et respectueuse des droits humains, conformément à la vision de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

1.1.7. Justice climatique et adaptation au changement climatique

Les communautés riveraines du PNKB subissent déjà les effets du changement climatique à travers les sécheresses, les inondations, les glissements de terrain, les pertes agricoles et les perturbations des écosystèmes. APDCN développera des initiatives d'adaptation climatique, des systèmes d'alerte précoce, des pratiques agricoles intelligentes face au climat et des actions de plaidoyer pour la justice climatique afin de garantir que les communautés vulnérables puissent mieux faire face aux impacts du changement climatique.

Le plan accorde une place centrale à la participation des Peuples Autochtones Batwa, des communautés locales, des femmes et des jeunes. Ces groupes seront considérés non seulement comme bénéficiaires mais également comme acteurs clés de la conservation et du développement durable. Les principes du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP) seront systématiquement appliqués dans toutes les interventions affectant les communautés autochtones et locales. Les savoirs traditionnels seront valorisés comme des contributions essentielles à la gestion durable de la biodiversité.

Par ailleurs, APDCN entend soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication de la biodiversité à travers des campagnes de sensibilisation adaptées aux différents publics cibles. Des approches innovantes seront développées pour renforcer la compréhension des enjeux liés à la biodiversité auprès des jeunes, des écoles, des universités, des médias, des organisations communautaires et du grand public. Les clubs environnementaux, les plateformes numériques, les radios communautaires, les campagnes scolaires et les réseaux associatifs constitueront des

outils privilégiés pour promouvoir les valeurs de conservation, de citoyenneté environnementale et de développement durable.

Au terme de la période 2026-2035, APDCN ambitionne de contribuer de manière significative à la protection durable de la biodiversité du Parc National de Kahuzi-Biega, à la restauration de milliers d'hectares de terres dégradées, à la réduction des conflits liés aux ressources naturelles, au renforcement de la résilience climatique des communautés et à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

À travers ce plan stratégique, APDCN réaffirme son engagement à travailler aux côtés des Peuples Autochtones, des communautés locales, des autorités publiques, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des institutions nationales et internationales afin de construire un avenir où la conservation de la nature, la paix, la justice climatique et le développement humain se renforcent mutuellement pour le bénéfice des générations présentes et futures.

I.2. Vision

Des communautés résilientes, prospères, inclusives et pacifiques vivant en harmonie avec la nature et participant activement à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la justice climatique autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

I.3. Mission

Contribuer à la conservation durable de la biodiversité, à la restauration des terres dégradées, à la promotion de la paix environnementale, à la justice climatique et à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales à travers des approches participatives, inclusives et fondées sur les droits humains.

I.4. Objectif général

Contribuer à la conservation durable du Parc National de Kahuzi-Biega et à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines à travers la protection de la biodiversité, la restauration des terres, la promotion de la paix, la justice climatique et le renforcement de la participation des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL).

II. GROUPES CIBLES

II.1. Bénéficiaires directs

II.1.1. Les peuples autochtones Batwa

Les peuples autochtones Batwa figurent parmi les groupes les plus vulnérables vivant autour du PNKB. APDCN veillera à leur pleine participation dans les processus de conservation et de développement à travers :

- La promotion des droits fonciers et territoriaux ;
- L'application du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP) ;
- La valorisation des savoirs traditionnels ;
- La participation aux décisions relatives à la biodiversité ;
- Le renforcement des capacités organisationnelles ;
- L'amélioration des moyens de subsistance durables.

II.1.2. Les communautés locales

Les communautés locales constituent les principaux gestionnaires des ressources naturelles autour du parc. Les bénéficiaires comprendront les groupes suivants:

- Agriculteurs ;
- Éleveurs ;
- Apiculteurs ;
- Organisations paysannes ;
- Coopératives agricoles ;
- Leaders communautaires ;
- Associations locales.

II.1.3. Les femmes

Les femmes joueront un rôle central dans la mise en œuvre du plan grâce à :

- La promotion du leadership féminin ;

- L'autonomisation économique ;
- L'accès aux activités génératrices de revenus ;
- La participation à la gouvernance environnementale ;
- Le renforcement des capacités sur les questions climatiques et environnementales.

II.1.4. Les jeunes

Les jeunes seront mobilisés comme acteurs du changement à travers :

- L'éducation environnementale ;
- Le leadership climatique ;
- Les initiatives entrepreneuriales vertes ;
- Les actions de sensibilisation ;
- Les brigades vertes communautaires.

II.1.5. Les écoles et les universités

Le plan encouragera :

- La création de clubs biodiversité ;
- La recherche appliquée ;
- Les activités de sensibilisation ;
- L'innovation environnementale ;
- La participation des étudiants aux actions de terrain.

II.2. Bénéficiaires indirects

Les bénéficiaires indirects comprendront :

- Les autorités coutumières ;
- Les autorités territoriales et provinciales ;
- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN= ;
- Les organisations de la société civile ;
- Les médias ;
- Les institutions académiques ;
- Les décideurs politiques ;
- Le grand public ;
- Les générations futures qui bénéficieront d'écosystèmes mieux préservés et plus résilients.

III. AXES STRATÉGIQUES

III.1. Conservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation et le braconnage

III.1.1. Objectif spécifique

Réduire de manière significative les menaces qui pèsent sur la biodiversité du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) en renforçant la participation communautaire, la protection des habitats naturels, la surveillance locale et la promotion d'alternatives économiques durables.

III.1.2. Contexte et justification

Le Parc National de Kahuzi-Biega constitue l'un des plus importants réservoirs de biodiversité de la République Démocratique du Congo et de l'Afrique centrale. Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il abrite une faune et une flore exceptionnelles, notamment le gorille de Grauer, espèce endémique et gravement menacée d'extinction. Cependant, cette richesse biologique est confrontée à plusieurs menaces majeures. La croissance démographique, la pauvreté rurale, l'exploitation illégale du bois, la fabrication du charbon de bois, l'agriculture non durable, le braconnage et les conflits liés aux ressources naturelles exercent une pression croissante sur les écosystèmes du parc.

Les communautés riveraines dépendent fortement des ressources naturelles pour leur survie quotidienne. Dans certains cas, l'absence d'alternatives économiques pousse les populations à recourir à des pratiques non durables qui accélèrent la dégradation des habitats naturels. Face à cette situation, APDCN adoptera une approche de conservation communautaire visant à renforcer les capacités locales, promouvoir des moyens de subsistance durables et créer un environnement favorable à la protection de la biodiversité.

III.1.3. Résultats attendus

D'ici 2035 nous espérons qu'il y aura :

- Réduction significative du braconnage dans les zones ciblées.

- Réduction de la déforestation autour du PNKB.
- Renforcement de la surveillance communautaire des ressources naturelles.
- Amélioration de la protection des espèces emblématiques et menacées.
- Participation accrue des communautés locales à la conservation.
- Renforcement de la collaboration entre les communautés et les autorités de conservation.
- Participation active des Peuples Autochtones Batwa et les communautés locales à la surveillance technologique et communautaire des forêts afin de réduire la déforestation et le braconnage dans et autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

III.1.4. Activités stratégiques

III.1.4.1. Sensibilisation communautaire

La sensibilisation constituera l'un des principaux outils de changement de comportement. Les actions comprendront :

- Production et diffusion d'émissions radio sur la biodiversité ;
- Organisation de théâtres participatifs ;
- Débats communautaires ;
- Journées environnementales ;
- Campagnes de sensibilisation sur les avantages de la conservation ;
- Diffusion de messages adaptés aux Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL).

III.1.4.2. Création des Clubs Biodiversité

APDCN mettra en place des clubs environnementaux dans :

- Les écoles primaires ;
- Les écoles secondaires ;
- Les universités ;
- Les associations de jeunes.

Ces clubs permettront de :

- Former une nouvelle génération d'ambassadeurs de la biodiversité ;
- Promouvoir l'éducation environnementale ;
- Développer des activités pratiques de conservation.

III.1.4.3. Surveillance communautaire

Le renforcement de la surveillance locale contribuera à prévenir les activités illégales.

Les actions comprendront :

- Création de brigades vertes ;
- Formation des écogardes communautaires ;
- Mise en place de systèmes communautaires d'alerte ;
- Cartographie participative des zones à risque ;
- Collaboration avec l'ICCN et les autorités locales.

III.1.4.4. Promotion des alternatives économiques

La réduction de la pression sur les ressources naturelles nécessite le développement d'activités économiques durables. APDCN soutiendra :

- L'agroforesterie ;
- L'apiculture ;
- Les foyers améliorés ;
- Les pépinières communautaires ;
- Les activités génératrices de revenus vertes.

III.1.4.5. Protection des espèces menacées

Des campagnes spécifiques seront consacrées à :

- La protection des gorilles de Grauer ;
- La conservation des chimpanzés ;
- La protection des oiseaux rares ;
- La préservation des pollinisateurs ;
- La lutte contre le trafic illégal de la faune.

III.1.5. Indicateurs de performance

- Nombre de villages sensibilisés.
- Nombre de personnes touchées par les campagnes.
- Nombre de clubs biodiversité créés.
- Nombre de brigades vertes opérationnelles.
- Nombre d'incidents de braconnage signalés.
- Nombre d'hectares protégés.
- Nombre de ménages bénéficiant d'alternatives économiques durables.

III.2. Protection des pollinisateurs et développement de l'apiculture

III.2.1. Objectif spécifique

Contribuer à la conservation des pollinisateurs, en particulier les abeilles, tout en améliorant les revenus des ménages grâce au développement d'une apiculture durable et respectueuse de l'environnement.

III.2.2. Contexte et justification

Les pollinisateurs jouent un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire mondiale. Plus de 75 % des cultures alimentaires dépendent en partie de la pollinisation animale. Dans la région du PNKB, les abeilles sont confrontées à plusieurs menaces :

- Déforestation ;
- Utilisation excessive de pesticides ;
- Feux de brousse ;
- Changement climatique ;
- Destruction des habitats naturels.

La disparition progressive des pollinisateurs compromet la production agricole, la régénération des forêts et la biodiversité. L'apiculture constitue également une opportunité économique importante pour les communautés locales puisqu'elle permet de générer des revenus sans détruire les ressources naturelles.

III.2.3. Résultats attendus

D'ici 2035 nous espérons qu'il y aura:

- Augmentation des populations d'abeilles et autres pollinisateurs.
- Augmentation de la production de miel.
- Amélioration des revenus des ménages bénéficiaires.
- Renforcement de la pollinisation des cultures.
- Réduction des pratiques agricoles nuisibles aux pollinisateurs.

III.2.4. Activités stratégiques

III.2.4.1. Installation de ruchers modernes

APDCN facilitera :

- L'installation de ruches Langstroth ;
- L'installation de ruches Kenyan Top Bar ;
- La création de centres apicoles communautaires ;
- La mise en place de démonstrations pratiques.

III.2.4.2. Formation des apiculteurs

Les producteurs bénéficieront de formation sur :

- La biologie des abeilles ;
- La gestion moderne des ruchers ;
- La récolte du miel ;
- Les normes de qualité ;
- La transformation des produits de la ruche ;
- La commercialisation.

III.2.4.3. Plantation d'espèces mellifères

APDCN développera des pépinières communautaires pour produire :

- Calliandra ;
- Grevillea ;

- Leucaena ;
- Albizia ;
- Acacia ;
- Autres espèces mellifères locales.

III.2.4.4. Sensibilisation sur les pesticides

Des campagnes de sensibilisation seront organisées sur :

- Les dangers des pesticides chimiques ;
- L'agroécologie ;
- Les biopesticides ;
- Les pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs.

III.2.5. Indicateurs de performance

- Nombre de ruches installées.
- Nombre d'apiculteurs formés.
- Nombre de coopératives apicoles créées.
- Quantité annuelle de miel produite.
- Revenus générés par les bénéficiaires.
- Nombre d'hectares enrichis en espèces mellifères.

III.3. Régénération des terres et restauration des paysages

III.3.1. Objectif spécifique

Restaurer les terres dégradées, améliorer les services écosystémiques et renforcer la résilience des communautés face aux effets du changement climatique.

III.3.2. Contexte et justification

La dégradation des terres constitue l'un des défis majeurs dans les zones riveraines du PNKB. Les fortes pentes, l'érosion, les glissements de terrain, la déforestation et les pratiques agricoles inadaptées ont fortement réduit la fertilité des sols.

Cette situation entraîne :

- La baisse de la productivité agricole ;
- L'insécurité alimentaire ;
- La pauvreté ;
- La perte de biodiversité ;
- L'augmentation des risques de catastrophes.

La restauration des paysages constitue une solution durable permettant d'améliorer les moyens de subsistance tout en renforçant la conservation des écosystèmes.

III.3.3. Résultats attendus

- Réduction de l'érosion des sols.
- Augmentation de la couverture forestière.
- Amélioration de la fertilité des terres.
- Restauration des bassins versants.
- Augmentation de la résilience climatique des communautés.

III.3.4. Activités stratégiques

III.3.4.1. Reboisement communautaire

Les actions comprendront :

- Création de pépinières ;
- Production de plants forestiers ;
- Campagnes annuelles de plantation ;
- Reboisement des zones critiques.

III.3.4.2. Régénération Naturelle Assistée (RNA)

APDCN encouragera :

- La protection des repousses naturelles ;
- La gestion participative des espaces restaurés ;
- La récupération naturelle des écosystèmes.

III.3.4.3. Agroforesterie

Les producteurs seront accompagnés dans :

- L'intégration des arbres dans les exploitations agricoles ;
- La diversification des productions ;
- La conservation des sols.

III.3.4.4. Protection des bassins versants

Les interventions porteront sur :

- La stabilisation des berges ;
- La lutte contre les ravins ;
- La protection des sources d'eau ;
- La restauration des zones humides.

III.3.4.5. Agriculture de conservation

Promotion de :

- Compostage ;
- Paillage ;
- Rotation culturale ;
- Agriculture biologique ;
- Techniques antiérosives.

III.3.5. Indicateurs de performance

- Nombre d'hectares restaurés.
- Nombre d'arbres plantés.
- Taux de survie des plants.
- Nombre de ménages adoptant l'agroforesterie.
- Réduction des pertes de sols.

III.4. Terres, Paix et Sécurité

III.4.1. Objectif spécifique

Prévenir et réduire les conflits liés aux ressources naturelles tout en renforçant la cohésion sociale et la gouvernance environnementale.

III.4.2. Contexte et justification

Les conflits liés à l'accès à la terre, aux forêts, aux ressources minières et aux ressources naturelles constituent des facteurs majeurs d'insécurité dans plusieurs communautés riveraines du PNKB.

Ces tensions sont souvent aggravées par :

- La pression foncière ;
- La pauvreté ;
- Les déplacements de populations ;
- La faible connaissance des droits ;
- Les inégalités sociales.

Une gestion inclusive et équitable des ressources naturelles constitue une condition essentielle pour la paix durable.

III.4.3. Résultats attendus

- Réduction des conflits fonciers.
- Renforcement de la cohésion sociale.
- Participation accrue des femmes et des jeunes.
- Renforcement de la gouvernance locale.
- Respect des droits des Peuples Autochtones et Communautés Locales.

III.4.4. Activités stratégiques

III.4.4.1. Dialogues communautaires

Organisation de :

- Forums locaux ;
- Concertations communautaires ;
- Dialogues multi-acteurs ;
- Rencontres intercommunautaires.

III.4.4.2. Médiation foncière

Mise en place de :

- Comités locaux de paix ;
- Mécanismes communautaires de résolution des conflits ;
- Structures locales de médiation.

III.4.4.3. Formation sur les droits fonciers

Formation des :

- Femmes ;
- Jeunes ;
- Peuples autochtones ;
- Leaders communautaires.

III.4.4.4. Promotion du CLIP

Le Consentement Libre, Préalable et Informé sera appliqué dans toutes les initiatives de conservation et de développement.

III.4.4.5. Gouvernance environnementale

Renforcement :

- Des structures locales ;
- De la participation citoyenne ;
- De la redevabilité communautaire.

III.4.5. Indicateurs de performance

- Nombre de conflits résolus.
- Nombre de dialogues organisés.
- Nombre de comités de paix fonctionnels.
- Nombre de personnes formées sur les droits fonciers.
- Nombre d'initiatives appliquant le CLIP.
- Niveau de participation des femmes et des jeunes aux instances de décision.

III.5. Justice climatique et adaptation au changement climatique

III.5.1. Objectif spécifique

Renforcer la résilience climatique des communautés riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) en améliorant leur capacité d'adaptation aux effets du changement climatique, en promouvant la justice climatique et en favorisant leur participation aux mécanismes nationaux et internationaux liés au climat.

III.5.2. Contexte et justification

Les communautés riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega subissent déjà les conséquences directes du changement climatique. Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les fortes pluies, les inondations, les glissements de terrain, les sécheresses prolongées, l'érosion des sols et les perturbations des saisons agricoles deviennent de plus en plus fréquents dans les territoires de Kabare, Kalehe, Walungu, Mwenga et Shabunda. Ces impacts affectent particulièrement les populations les plus vulnérables, notamment les Peuples Autochtones Batwa, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap et les ménages ruraux pauvres qui dépendent essentiellement des ressources naturelles pour leur subsistance.

Malgré leur faible contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, ces populations sont parmi les premières victimes des effets du changement climatique. Cette situation soulève une question fondamentale de justice climatique, qui consiste à

reconnaître les inégalités face aux impacts climatiques et à promouvoir un accès équitable aux ressources, aux financements climatiques et aux mécanismes de résilience.

Face à ces défis, APDCN développera des actions intégrées visant à renforcer les capacités communautaires, promouvoir des pratiques d'adaptation fondées sur les écosystèmes, soutenir les initiatives locales de résilience et favoriser la participation active des communautés aux politiques climatiques.

III.5.3. Résultats attendus

À l'horizon 2035 :

- Les communautés disposent d'une meilleure compréhension des enjeux climatiques et de leurs droits.
- Les ménages adoptent des pratiques agricoles adaptées aux changements climatiques.
- Les risques liés aux catastrophes naturelles sont réduits.
- Les femmes, les jeunes et les peuples autochtones participent activement aux initiatives climatiques.
- Les communautés bénéficient de mécanismes locaux d'adaptation et de gestion des risques.
- Les émissions liées à la déforestation et à l'utilisation non durable du bois-énergie diminuent progressivement.
- Les communautés ont un meilleur accès aux opportunités de financement climatique.
- Former au moins 2 000 membres des communautés locales et peuples autochtones à la surveillance communautaire et technologique des ressources naturelles ;
- Mettre en place 100 brigades communautaires de surveillance environnementale ;
- Équiper 50 sites communautaires en outils de suivi numérique et de cartographie participative ;

- Réduire d'au moins 60 % les cas signalés de déforestation et de braconnage dans les zones d'intervention ;
- Assurer la participation d'au moins 40 % de femmes et 50 % de jeunes dans les mécanismes de surveillance communautaire.

III.6. Surveillance technologique et communautaire des ressources naturelles.

APDCN développera un programme innovant d'autonomisation des Peuples Autochtones Batwa et des communautés locales à travers l'utilisation des technologies de surveillance environnementale afin de renforcer la protection des forêts et de la biodiversité du Parc National de Kahuzi-Biega. Les actions comprendront :

- Renforcement des brigades communautaires de surveillance forestière ;
- Formation des Peuples Autochtones Batwa, des jeunes et des femmes à la collecte de données environnementales ;
- Utilisation d'outils numériques de suivi et d'alerte précoce (GPS, smartphones, applications de collecte de données, cartographie participative et systèmes SIG) ;
- Mise en place de mécanismes communautaires de signalement des cas de déforestation, de braconnage et d'exploitation illégale des ressources naturelles ;
- Cartographie participative des zones sensibles et des corridors écologiques ;
- Développement d'un système communautaire de surveillance de la faune et de la flore ;
- Collaboration avec l'ICCN, les autorités locales et les partenaires techniques pour le partage d'informations ;
- Documentation et valorisation des savoirs traditionnels des peuples autochtones dans le suivi de la biodiversité ;
- Renforcement du rôle des communautés dans la gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles ;
- Production de rapports communautaires sur l'état des forêts et des menaces pesant sur la biodiversité.

Cette approche permettra d'améliorer la détection précoce des menaces environnementales tout en renforçant l'inclusion des communautés dans les efforts de conservation dans un contexte marqué par l'insécurité et les pressions croissantes sur les ressources naturelles.

III.6.1. Activités stratégiques

III.6.1.1. Sensibilisation et éducation sur la justice climatique

APDCN développera des campagnes de sensibilisation visant à renforcer la compréhension des liens entre changement climatique, biodiversité, droits humains et développement durable. Les actions comprendront :

- Organisation de forums communautaires sur la justice climatique ;
- Sensibilisation des femmes sur les impacts différenciés du changement climatique ;
- Formation des jeunes leaders climatiques ;
- Renforcement des capacités des peuples autochtones sur leurs droits environnementaux ;
- Production de supports pédagogiques adaptés aux réalités locales ;
- Émissions radio sur la justice climatique et la résilience communautaire ;
- Organisation des journées communautaires du climat.

Ces activités permettront aux communautés de mieux comprendre leurs droits et responsabilités dans la lutte contre les changements climatiques.

III.6.1.2. Élaboration des plans communautaires d'adaptation

Les communautés seront accompagnées dans l'identification des risques climatiques et la planification des mesures d'adaptation.

Les actions incluront :

- Cartographie participative des risques climatiques ;
- Analyse de la vulnérabilité communautaire ;
- Élaboration des plans locaux d'adaptation ;
- Identification des infrastructures critiques exposées ;
- Renforcement des mécanismes communautaires de gestion des risques ;

- Intégration du savoir traditionnel des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation.

Ces plans serviront de référence pour les interventions futures et permettront aux communautés de mieux anticiper les catastrophes climatiques.

III.6.1.3. Promotion de l'agriculture intelligente face au climat

L'agriculture demeure la principale activité économique des populations riveraines du PNKB. Cependant, les changements climatiques affectent fortement la productivité agricole. APDCN encouragera :

- L'utilisation de variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
- L'adoption de pratiques agroécologiques ;
- La diversification des cultures ;
- L'agroforesterie ;
- Les techniques de conservation des sols ;
- La collecte et le stockage de l'eau de pluie ;
- L'irrigation à faible coût ;
- La gestion durable des ressources hydriques ;
- Les systèmes intégrés agriculture-élevage.

L'objectif est d'assurer une production agricole durable tout en réduisant la vulnérabilité des ménages.

III.6.1.4. Développement des énergies renouvelables

La dépendance au bois-énergie constitue l'une des principales causes de déforestation autour du PNKB. Pour réduire cette pression, APDCN soutiendra :

III.6.1.4.1. Les foyers améliorés

Les foyers améliorés permettront :

- Une réduction de la consommation du bois ;
- Une diminution des émissions de carbone ;

- Une amélioration de la santé des ménages.

III.6.1.4.2. Les briquettes écologiques

Les communautés seront formées à la fabrication de briquettes à partir :

- Des déchets agricoles ;
- Des résidus végétaux ;
- De la biomasse locale.

III.6.1.4.3. Le biogaz

Dans certaines zones pilotes, APDCN soutiendra :

- Les unités domestiques de biogaz ;
- La valorisation des déchets organiques ;
- Les démonstrations communautaires.

III.6.1.4.4. L'énergie solaire

Lorsque les opportunités de financement le permettront :

- Installation de lampes solaires ;
- Éclairage des centres communautaires ;
- Soutien aux écoles et structures sanitaires.

III.6.1.5. Mise en place des systèmes communautaires d'alerte précoce

Les catastrophes naturelles causent régulièrement des pertes humaines et matérielles dans la région. Pour réduire ces risques, APDCN développera :

- Des mécanismes communautaires d'alerte ;
- La surveillance des zones à risque ;
- Des réseaux d'information communautaires ;
- La diffusion rapide des alertes ;
- Des exercices de simulation ;
- Des plans locaux d'évacuation ;
- Le suivi participatif des risques.

Les systèmes viseront principalement :

- Les inondations ;
- Les glissements de terrain ;
- Les tempêtes ;
- Les sécheresses prolongées.

III.6.1.6. Plaidoyer pour la justice climatique

APDCN renforcera sa participation aux plateformes nationales et internationales afin de défendre les intérêts des communautés locales. Les actions comprendront :

- Participation aux dialogues sur les politiques climatiques ;
- Contribution aux mécanismes nationaux d'adaptation ;
- Promotion des droits des peuples autochtones ;
- Plaidoyer pour l'accès au financement climatique ;
- Promotion de solutions fondées sur la nature ;
- Participation aux initiatives internationales sur la restauration des terres.

III.6.2. Indicateurs de performance

- Nombre de personnes formées sur la justice climatique.
- Nombre de femmes bénéficiaires.
- Nombre de jeunes leaders climatiques formés.
- Nombre de villages dotés de plans d'adaptation.
- Nombre de systèmes communautaires d'alerte précoce installés.
- Nombre de ménages utilisant des énergies propres.
- Nombre de ménages adoptant des pratiques agricoles résilientes.
- Réduction des pertes liées aux catastrophes climatiques.
- Nombre d'initiatives climatiques soutenues.
- Nombre de communautés autochtones et locales impliquées dans la surveillance environnementale ;
- Nombre de personnes formées à l'utilisation des outils technologiques de suivi ;
- Nombre de systèmes communautaires de surveillance opérationnels ;
- Nombre d'alertes environnementales transmises aux autorités compétentes ;

- Nombre de cas de déforestation ou de braconnage détectés et documentés ;
- Nombre de cartes participatives produites ;
- Pourcentage de réduction des activités illégales dans les zones ciblées ;
- Nombre de femmes et de jeunes impliqués dans les brigades de surveillance ;
- Nombre de partenariats techniques établis pour la surveillance technologique de la biodiversité.

IV. STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET D'APPUI À LA SPANB-RDC

IV.1. Vision de communication

La communication constitue un levier essentiel pour favoriser l'appropriation communautaire de la conservation de la biodiversité et renforcer la participation des populations à la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB-RDC). Le présent plan stratégique s'aligne directement sur les objectifs de communication de la SPANB-RDC en mettant l'accent sur la sensibilisation, l'éducation environnementale, la participation citoyenne et la valorisation des savoirs locaux.

IV.2. Objectif 1 : Renforcer la compréhension des droits et responsabilités des PACL

APDCN développera des actions visant à améliorer la compréhension des droits environnementaux et du rôle des communautés dans la conservation. Les principales activités :

- Sensibilisations communautaires.
- Dialogues participatifs.
- Formations sur le Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP).
- Diffusion des textes juridiques simplifiés.
- Ateliers de vulgarisation de la SPANB-RDC.
- Rencontres avec les autorités coutumières.

IV.3. Objectif 2 : Valoriser les bénéfices de la biodiversité

La biodiversité constitue une source importante de revenus, de sécurité alimentaire et de résilience climatique. Les principales activités :

- Témoignages communautaires.
- Programmes radio.
- Production de documentaires locaux.
- Affiches et supports visuels.

- Foires environnementales.
- Journées de célébration de la biodiversité.

IV.4. Objectif 3 : Susciter l'engagement des jeunes

Les jeunes représentent un moteur essentiel de changement. Les principales activités :

- Création des Clubs Biodiversité.
- Campagnes numériques.
- Réseaux sociaux.
- Concours environnementaux.
- Formation des ambassadeurs verts.
- Éducation environnementale dans les écoles.

IV.5. Objectif 4 : Informer le grand public

Les principales activités :

- Campagnes médiatiques.
- Caravanes communautaires.
- Conférences publiques.
- Production audiovisuelle.
- Collaboration avec les médias locaux.
- Célébration des journées environnementales internationales.

V. PARTENAIRES STRATÉGIQUES CLES

La réussite du Plan Stratégique 2026-2035 repose sur des partenariats solides aux niveaux local, national, régional et international.

V.1. Institutions publiques

- ICCN
- MEDD
- APSK
- ETD.

V.2. Organisations internationales de conservation

- ICCN.
- WWF
- WCS
- GOPA Worldwide Consultants,
- GOPA PACE
- GIZ.
- FDH

V.3. Agences des Nations Unies

- FAO
- PNUD
- UEP
- UNCCD

V.4. Réseaux et organisations de la société civile

- GNDR
- Initiative G20 pour la Régénération des Terres.
- OPO

- OPA
- OF
- OJ

V.5. Recherche et innovation

- Universités du Sud-Kivu.
- Centres de recherche.
- Instituts agronomiques et forestiers.

V.6. Secteur privé

- Entreprises engagées dans la conservation.
- Coopératives agricoles.
- Coopératives apicoles.
- Investisseurs verts.

VI. OBJECTIFS CHIFFRÉS À L'HORIZON 2035

Afin de mesurer l'impact de ses interventions, APDCN se fixe les objectifs suivants :

VI.1. Biodiversité

- Réduire d'au moins 50 % les cas de braconnage dans les zones ciblées.
- Réduire significativement la déforestation autour du PNKB.
- Sensibiliser plus de 100 000 personnes sur la conservation.
- Mettre en place 150 clubs biodiversité.

VI.2. Régénération des terres

- Restaurer au moins 15000 hectares de terres dégradées.
- Produire et planter plus de 9 millions d'arbres.
- Réhabiliter les principaux bassins versants critiques.
- Augmenter la couverture végétale dans les zones prioritaires.

VI.3. Pollinisateurs

- Installer 10 000 ruches modernes.
- Former 2 500 apiculteurs.
- Créer au moins 100 ruchers communautaires.
- Augmenter de 60 % la production locale de miel.

VI.4. Climat

- Renforcer la résilience climatique de 20 000 ménages.
- Mettre en place 50 systèmes communautaires d'alerte précoce.
- Former 100 000 personnes sur l'adaptation climatique.
- Diffuser largement les bonnes pratiques climatiques.

VI.5. Paix et gouvernance

- Établir des mécanismes de paix dans toutes les zones d'intervention.

- Former 1500 leaders communautaires sur les droits fonciers et environnementaux.
- Mettre en œuvre le CLIP dans l'ensemble des projets communautaires.
- Réduire les conflits liés aux ressources naturelles.

VI.6. Inclusion sociale

- Assurer au moins 50 % de participation féminine.
- Garantir la participation active des Peuples Autochtones Batwa dans toutes les actions majeures.
- Former 100 000 jeunes aux enjeux de biodiversité, de gouvernance environnementale et de justice climatique.
- Renforcer la participation des personnes vulnérables dans les processus décisionnels.

VII. INTÉGRATION DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES : 1325, 2250 ET 2475 DANS LE PLAN STRATÉGIQUE APDCN 2026-2035

VII.1. Cadre d'engagement d'APDCN avec les résolutions des Nations Unies

Le Plan Stratégique 2026-2035 d'APDCN s'inscrit dans une approche fondée sur les droits humains, la paix durable, l'inclusion sociale et la participation communautaire. Dans un contexte marqué par les conflits liés aux ressources naturelles, les déplacements de populations, la vulnérabilité climatique et la marginalisation historique de certains groupes, APDCN intègre les principes fondamentaux des Résolutions 1325, 2250 et 2475 du Conseil de sécurité des Nations Unies afin de renforcer une conservation inclusive, sensible aux conflits et orientée vers la paix.

Ces trois résolutions constituent des cadres internationaux majeurs pour promouvoir :

- La participation pleine et effective des femmes dans les processus de paix et de décision ;
- Le rôle positif des jeunes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ;
- La protection et l'inclusion des personnes handicapées et autres groupes vulnérables affectés par les conflits ;
- La reconnaissance des droits, de la dignité et de la participation des Peuples Autochtones et Communautés Locales (PACL).

À travers cette intégration, APDCN affirme que la conservation de la biodiversité et la restauration des terres ne peuvent être durables sans justice sociale, égalité, paix communautaire et respect des droits fondamentaux.

VII.2. Intégration de la Résolution 1325 des Nations Unies : Femmes, Paix et Sécurité

La Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît le rôle central des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la prise de décision. APDCN intègre cette résolution comme un pilier transversal de son Plan Stratégique 2026-2035.

Dans les zones riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega, les femmes sont souvent parmi les premières affectées par :

- Les conflits liés aux terres et aux ressources naturelles ;
- Les effets du changement climatique ;
- La pauvreté rurale ;
- La perte des moyens de subsistance ;
- L'insécurité alimentaire.

Cependant, elles jouent également un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, la transmission des savoirs traditionnels et la cohésion sociale.

VII.2.1. Engagements d'APDCN selon la Résolution 1325

APDCN s'engage à :

VII.2.1.1. Renforcer la participation des femmes dans la gouvernance environnementale

APDCN garantira la participation active des femmes dans :

- Les comités communautaires de conservation ;
- Les mécanismes locaux de paix ;
- Les plateformes de dialogue sur les terres et ressources naturelles ;
- Les structures de surveillance environnementale ;
- Les coopératives apicoles et agricoles.

Les objectifs à atteindre d'ici 2035 sont :

- Au moins 50 % de participation féminine dans les activités stratégiques ;

- Une représentation significative des femmes dans les instances communautaires de décision.

VII.2.1.2. Promouvoir l'autonomisation économique des femmes

À travers :

- L'apiculture durable ;
- L'agroécologie ;
- Les activités génératrices de revenus vertes ;
- Les coopératives féminines ;
- La transformation des produits forestiers non ligneux.

Ces actions réduiront la vulnérabilité économique et renforceront le rôle des femmes comme actrices de paix et de conservation.

VII.2.1.3. Prévenir les violences et discriminations liées aux conflits

APDCN intégrera :

- La sensibilisation communautaire sur les droits des femmes ;
- La promotion d'environnements sûrs dans les projets ;
- L'orientation des survivantes vers les mécanismes appropriés d'assistance.

VII.3. Intégration de la Résolution 2250 des Nations Unies : Jeunesse, Paix et Sécurité

La Résolution 2250 (2015) reconnaît les jeunes comme des acteurs essentiels de prévention des conflits, de construction de la paix et de développement durable. Dans les communautés riveraines du PNKB, les jeunes représentent une force importante pour :

- La protection des forêts ;
- La surveillance communautaire ;
- L'innovation climatique ;
- L'entrepreneuriat vert ;
- La sensibilisation environnementale.

APDCN considère les jeunes non seulement comme bénéficiaires mais comme partenaires stratégiques du changement.

VII.3.1. Engagements d'APDCN selon la Résolution 2250

VII.3.1.1. Participation des jeunes aux mécanismes de paix

APDCN mettra en place :

- Des plateformes jeunesse pour la paix environnementale ;
- Des dialogues intercommunautaires ;
- Des formations en médiation et résolution pacifique des conflits ;
- Des clubs biodiversité jeunesse.

VII.3.1.2. Leadership climatique et environnemental des jeunes

APDCN développera :

- Des formations de jeunes leaders climatiques ;
- Des brigades vertes communautaires ;
- Des initiatives numériques de surveillance des ressources naturelles ;
- Des campagnes environnementales conduites par les jeunes.

Les objectifs à atteindre d'ici 2035 sont :

- Former au moins 100 000 jeunes sur biodiversité, climat et gouvernance environnementale ;
- Assurer une participation d'au moins 50 % des jeunes dans les mécanismes communautaires de conservation.

VII.3.1.3. Prévention de la radicalisation et des conflits

En créant des opportunités économiques vertes, APDCN contribuera à réduire :

- Le chômage des jeunes ;
- Leur implication dans les activités illégales liées aux ressources naturelles ;
- Les tensions communautaires.

VII.3.1.4. Intégration de la Résolution 2475 des Nations Unies : Protection et inclusion des personnes vulnérables affectées par les conflits

La Résolution 2475 (2019) reconnaît la nécessité de protéger les personnes handicapées et autres groupes vulnérables affectés par les conflits armés. Dans le contexte du Sud-Kivu, les conflits, déplacements et crises climatiques affectent particulièrement :

- Les personnes vivant avec handicap ;
- Les personnes déplacées internes ;
- Les personnes âgées vulnérables ;
- Les ménages dirigés par des femmes ;
- Les Peuples Autochtones marginalisés.

VII.4. Engagements d'APDCN selon la Résolution 2475

VII.4.1. Approche inclusive dans toutes les interventions

APDCN veillera à :

- Identifier les besoins spécifiques des personnes vulnérables ;
- Adapter les formations et activités ;
- Faciliter leur participation aux décisions communautaires.

VII.4.2. Accès équitable aux opportunités économiques

Les personnes vulnérables seront intégrées dans :

- Les programmes d'apiculture ;
- Les initiatives agricoles durables ;
- Les activités de restauration des terres ;
- Les programmes de résilience climatique.

VII.4.3. Protection des droits des Peuples Autochtones Batwa

APDCN renforcera :

- L'application du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP) ;
- La reconnaissance des savoirs traditionnels ;
- La participation des Batwa aux décisions liées aux ressources naturelles ;
- La lutte contre toute forme d'exclusion.

VII.5. Approche intégrée : Biodiversité – Paix – Inclusion – Justice climatique

À travers l'intégration des Résolutions 1325, 2250 et 2475, APDCN adopte une approche « Conservation pour la paix » selon laquelle :

- La protection de la nature contribue à la paix ;
- La paix favorise la conservation ;
- L'inclusion garantit la durabilité.

Ainsi, les interventions d'APDCN contribueront à :

- Réduire les conflits liés aux ressources naturelles ;
- Renforcer la gouvernance communautaire ;
- Améliorer la participation des femmes et des jeunes ;
- Protéger les groupes vulnérables ;
- Promouvoir une justice climatique équitable ;
- Construire des communautés résilientes autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

VII.6. Indicateurs spécifiques liés aux Résolutions ONU 1325, 2250 et 2475.

Le tableau qui suit présente les indicateurs spécifiques liés aux résolutions 1325 (Femmes, Paix et Sécurité), 2250 (Jeunesse, Paix et Sécurité) et 2475 (Personnes Handicapées, Paix et Sécurité) de l'ONU.

Tableau 1. Indicateurs liés aux résolutions 1325, 2250 et 2475

Domaine	Indicateurs 2035
---------	------------------

Femmes, Paix et Sécurité (1325)	50 % de participation féminine dans les structures communautaires
Leadership féminin	Nombre de femmes formées en gouvernance environnementale et paix
Jeunesse, Paix et Sécurité (2250)	Nombre de jeunes leaders climatiques formés
Participation jeunesse	Nombre de jeunes impliqués dans les brigades vertes
Inclusion vulnérables (2475)	Nombre de personnes vulnérables intégrées dans les programmes
Peuples Autochtones	Participation effective des Batwa dans toutes les décisions majeures
Gouvernance inclusive	Nombre de mécanismes communautaires appliquant le CLIP
Paix environnementale	Nombre de conflits liés aux ressources naturelles résolus

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Plan Stratégique 2026-2035 des Actions Paysannes pour le Développement et la Conservation de la Nature (APDCN) constitue une feuille de route ambitieuse pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et climatiques auxquels sont confrontées les communautés riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega.

À travers ses cinq axes stratégiques, ce plan propose des solutions intégrées visant à préserver la biodiversité, restaurer les terres dégradées, protéger les pollinisateurs, promouvoir la paix et la cohésion sociale, renforcer la résilience climatique et améliorer durablement les moyens de subsistance des populations locales. Il reconnaît que la conservation efficace de la nature ne peut être réalisée sans l'implication active des communautés qui vivent au quotidien au contact des ressources naturelles. L'approche adoptée par APDCN place les Peuples Autochtones Batwa, les communautés locales, les femmes et les jeunes au centre des actions de développement et de conservation. En favorisant leur participation effective, en renforçant leurs capacités et en valorisant leurs savoirs traditionnels, l'organisation entend promouvoir une gouvernance environnementale inclusive, équitable et durable.

Le succès de ce plan dépendra également du renforcement des partenariats avec les institutions publiques, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), les organisations de la société civile, les universités, les agences des Nations Unies, les fondations, les bailleurs de fonds ainsi que les réseaux nationaux et internationaux engagés dans la protection de l'environnement et le développement durable. À l'horizon 2030, APDCN ambitionne de contribuer significativement à la réduction de la déforestation et du braconnage, à la restauration de milliers d'hectares de terres dégradées, au développement de l'apiculture durable, au renforcement de la résilience climatique des ménages, à l'amélioration de la gouvernance locale et à la promotion de la paix autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

En définitive, ce plan stratégique traduit l'engagement d'APDCN à œuvrer, aux côtés des communautés et de ses partenaires, pour un avenir où la biodiversité est protégée, les terres sont restaurées, les droits des populations sont respectés et les opportunités de

développement durable sont accessibles à tous. Ensemble, nous pouvons construire des communautés résilientes, prospères et pacifiques vivant en harmonie avec la nature autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

En contribuant simultanément à la mise en œuvre de la SPANB-RDC, des Objectifs de Développement Durable, de l'Accord de Paris sur le climat et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, APDCN réaffirme son engagement à promouvoir un développement durable fondé sur la conservation de la biodiversité, la résilience climatique, l'inclusion sociale, l'égalité des genres, la paix et la prospérité des communautés locales et des peuples autochtones.

En intégrant les Résolutions 1325, 2250 et 2475 du Conseil de sécurité des Nations Unies, APDCN réaffirme son engagement à construire une conservation inclusive où les femmes, les jeunes, les Peuples Autochtones et les groupes vulnérables deviennent des acteurs centraux de la paix, de la justice climatique et de la protection durable de la biodiversité autour du Parc National de Kahuzi-Biega.

Slogan stratégique 2026-2035

« Ensemble avec les Peuples Autochtones et les Communautés Locales pour protéger la biodiversité, restaurer les terres, renforcer la paix et construire la justice climatique autour du Parc National de Kahuzi-Biega »

Ce slogan traduit l'engagement d'APDCN à promouvoir une conservation inclusive, fondée sur les droits, la participation communautaire, la résilience climatique et le développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

Fait à Bukavu, 15 Janvier 2026

Pour

Actions Paysannes pour le Développement et la Conservation de la Nature (APDCN).

BIBLIOGRAPHIE

- 1) African Union (AU). (2015). *Agenda 2063: The Africa We Want*. Addis-Abeba, Éthiopie.
- 2) Convention sur la Diversité Biologique (CDB). (2022). *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*. Montréal.
- 3) Food and Agriculture Organization (FAO). (2019). *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*. Rome.
- 4) Food and Agriculture Organization (FAO). (2022). *The State of the World's Forests 2022*. Rome.
- 5) Global Network of Civil Society Organisations for Disaster Reduction (GNDR). (2022). *Strategy 2020–2025*.
- 6) Gouvernement de la République Démocratique du Congo – Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD). (2025). *Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB-RDC) 2025–2030*. Kinshasa.
- 7) Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Divers rapports techniques et plans de gestion du *Parc National de Kahuzi-Biega*.
- 8) Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). (2023). *AR6 Synthesis Report: Climate Change 2023*. Genève.
- 9) International Union for Conservation of Nature (IUCN/IUCN). (2021). *Nature-based Solutions Global Standard*. Gland, Suisse.
- 10) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD/UNDP). (2023). *Human Development Report*.
- 11) Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/UNEP). (2021). *Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030)*.
- 12) Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE/UNEP). (2024). *Emissions Gap Report*.
- 13) République Démocratique du Congo. *Constitution de la République Démocratique du Congo*, telle que modifiée.
- 14) République Démocratique du Congo. *Code forestier (Loi n°011/2002 du 29 août 2002)*.
- 15) République Démocratique du Congo. *Loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature*.
- 16) République Démocratique du Congo. *Contribution Déterminée au niveau National (CDN/NDC)* soumise dans le cadre de l'Accord de Paris.
- 17) United Nations. (2015). *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD)*.
- 18) United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2015). *Accord de Paris sur le climat*.
- 19) United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). (2015). *Objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (Land Degradation Neutrality – LDN)*.
- 20) United Nations Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR). (2015). *Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030*.
- 21) United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO).
Documentation sur le *Parc National de Kahuzi-Biega*, site du patrimoine mondial.

- 22) Conseil de sécurité des Nations Unies. (2000). *Résolution 1325 (2000) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité.*
- 23) Conseil de sécurité des Nations Unies. (2015). *Résolution 2250 (2015) sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité.*
- 24) Conseil de sécurité des Nations Unies. (2019). *Résolution 2475 (2019) sur la protection des personnes handicapées dans les situations de conflit armé.*
- 25) United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples (UNDRIP). (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.*
- 26) Organisation Internationale du Travail (OIT). (1989). *Convention n°169 relative aux peuples indigènes et tribaux* (référence internationale).
- 27) Wildlife Conservation Society (WCS). Publications et rapports techniques sur la conservation des paysages du *Parc National de Kahuzi-Biega*.
- 28) World Wide Fund for Nature (WWF). Publications sur la conservation des forêts du Bassin du Congo, la biodiversité et le changement climatique.
- 29) APDCN – Actions Paysannes pour le Développement et la Conservation de la Nature. (2025–2026). Rapports institutionnels, diagnostics communautaires, études de terrain, procès-verbaux de consultations communautaires, données de suivi-évaluation et documents internes.

ANNEXE 1. Tableau reprenant les membres de l'APDCN en précisant leurs noms, fonctions, appartenances (CL : Communauté Locale ; P.A : Peuples Autochtones) et le genre.

N°	Nom	Fonction	C.L/P.A	Genre
01	Mme NABAMI KAFUNGA Blandine	Présidente du Conseil d'Administration	C.L	F
02	Mr MARHEGANE KASHAMBA Pascal	Secrétaire Exécutif	C.L	M
03	Mr BANDEKE SHAMAVU Louis	Chef de programmes et affaires sociales	P.A	M
04	Mr BASINYIZE BIRHASHWIRWA Pasca	Chef de Programme & Conservation	C.L	M
05	Prof Dr CIRIMWAMI BAHIMIRWE Timothée Legrand	Recherche et Administration	C.L	M
06	GABRIELA RUHANAMIRINDI	Communication & MEAL	C.L	F
07	MUSODA NACIFUNZI AMANI	Animateur/Kalonge	P.A	M
08	SHUKURU BUYANA Jean Paul	Animateur/Kalonge	P.A	M
09	MAHESHE Aline	Animatrice/Kalonge	P.A	F
10	IRAGI BASINYIZE Lucie	Programme Formation Professionnel et Jeunesse	C.L	F
11	BITAKUYA SHAMAVU Christelle	Animatrice	P.A	F
12	ASIFIWE Odette	Comptable	C.L	F
13	BUTACHIBERA MUNGANGA	Animateur	P.A	M
14	VUMILIYA NANGARUMA	Animatrice	P.A	F
15	ELIYA NDEMER KATWENGE	Animateur	P.A	M
16	NEEMA BWALE	Animatrice	P.A	F
17	USHINDI Jordan	Programme Jeunesse	C.L	M
18	Dr MUGISHO ZAGABE Juvénal	Programme Climat & Santé	C.L	M
19	Dr AMANI MBONEKUBE Prince	Programme Santé	C.L	M
20	MUNGUIKO MUNDO Edmond	Animateur	P.A	M
21	Mme LUKOGO Olive	Animatrice	C.L	F
22	Mme NTABANYERE MASUMBUKO Dorcas	Animatrice	C.L	F
23	Mr Jean KULINGIRE BISIBU	Animateur	C.L	M
24	Mme NZIGIRE CIRIMWAMI Rogenie	Animatrice	C.L	F
25	BARHARHAMBULIRA CIRIMWAMI	Animatrice	C.L	F
26	BURHE MATAMBURA Alexis	Animateur/Nindja	C.L	M
27	Prince NTAVUNA Dieumerici	Chargé de Programme des PA	P.A	M
28	FARAJA NAKASHINGA	Mobilisation Femmes P.A	P.A	F

ANNEXE 2: PRÉPARATEURS ET VALIDATEURS COMMUNAUTAIRES DU PLAN STRATÉGIQUE 2026-2035

Le présent Plan Stratégique 2026-2035 a été élaboré selon une approche participative fondée sur les principes du Consentement Libre, Préalable et Informé (CLIP/FPIC), avec la participation active des représentants des Peuples Autochtones et des Communautés Locales vivant dans les zones riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega.

Les travaux de préparation, d'analyse des besoins, d'identification des priorités stratégiques et de validation communautaire ont été réalisés avec l'implication des représentants des communautés locales et des Peuples Autochtones des villages et campements suivants :

Groupement de Kalonge, Chefferie de Buhavu, Territoire de Kalehe, Province du Sud-Kivu

Les représentants des communautés locales et des Peuples Autochtones des campements et villages de :

- Rwamikundu ;
- Chamuse ;
- Cifunzi ;
- Mule ;
- Bumonga ;
- Fendula ;
- Karama ;
- Kashesha ;

ont participé aux consultations communautaires, aux séances de diagnostic participatif, à l'identification des enjeux liés à la biodiversité, aux terres, à la paix, à la justice climatique ainsi qu'à la formulation des orientations stratégiques du présent plan.

Groupement de Mudaka, Chefferie de Kabare, Territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu

Les représentants des communautés locales et des Peuples Autochtones des campements de :

- Makondo ;
- Lukananda ;
- Kakundu ;

Ont également contribué à la définition des priorités communautaires relatives à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres dégradées, à la gouvernance environnementale et au développement durable.

Communauté locale de Mugangane

Les représentants de la communauté locale de Mugangane, située dans le Groupement de Mudaka, Chefferie et Territoire de Kabare, Province du Sud-Kivu, ont pris part aux consultations et aux échanges ayant permis d'intégrer les préoccupations et aspirations des populations riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega.

Ratification communautaire

Conformément aux principes de participation inclusive et de gouvernance communautaire, le présent Plan Stratégique 2026-2035 sera présenté, partagé et ratifié par les communautés locales, les Peuples Autochtones Batwa, les autorités coutumières, les organisations communautaires de base, les femmes, les jeunes ainsi que les autres villages riverains du Parc National de Kahuzi-Biega concernés par sa mise en œuvre.

Les communautés participantes reconnaissent que ce document reflète les priorités identifiées collectivement et constitue une feuille de route commune visant :

- La conservation durable de la biodiversité ;

~ d ~

- La restauration des terres dégradées ;
- La promotion de la paix et de la cohésion sociale ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection des droits des Peuples Autochtones et des Communautés Locales ;
- L'amélioration durable des moyens de subsistance des populations riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega.

Fait à Bukavu, le 15 janvier 2026

Au nom des représentants des Peuples Autochtones et des Communautés Locales des groupements de Kalonge, Mudaka, Mugangane et autres villages riverains du Parc National de Kahuzi-Biega.